

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2021

04 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL 700

N° Ordre : DE-074-2021

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.2 Finances locales-décisions budgétaires – décision modificative

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pompiéy, après convocation du 15 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (43) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN (présente à compter du point 05), M. Michel DAUNES (présent à compter du point 11)

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Georges BARBARA

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Pouézas : M. Joël CHRETIEN, suppléant

Réaup-Lisse : -

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRE à M. Ludovic BIASOTTO

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Alban CASSAGNABERE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Nicolas LACOMBE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Edith BUSQUET, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LIHOSSIER

Membre absent non excusé (1) :

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 48

Absents : 12

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Cette décision modificative concerne 2 points en particulier.

Les travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la communauté de communes, et qui relèvent de la compétence communale font l'objet de remboursement par la commune concernée. Il s'agit donc de travaux que la communauté de communes effectue pour le compte de « tiers ». Des crédits doivent donc être en conséquence affectés à un chapitre budgétaire spécifique (pour un montant de 362 000 €).

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF (sur le secteur enfance-jeunesse), un avenant a été acté en conseil communautaire le 30 juin 2021, afin de fixer les critères de l'Enveloppe Financière Locale (EFL) destinée aux communes. Cette aide de la CAF est préfinancée par Albret Communauté qui procède à l'avance (soit pour 8 000 €).

Il convient d'effectuer la modification de crédits comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre/Article	Opération	Libellé article	fonction	Dépenses	Recettes
4541		Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	822	-370 000,00 €	
4581	501	Opérations sous mandat	822	362 000,00 €	
4581	502	Opérations sous mandat	64	8 000,00 €	
4542		Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	822		-370 000,00 €
4582	501	Opérations sous mandat	822		362 000,00 €
4582	502	Opérations sous mandat	64		8 000,00 €
				0,00 €	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'accepter** la modification de crédits conformément à l'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

• Le Président

Alain LORENZELLI

